



Remise des clé état des lieux

Par **lolala**, le **15/12/2016** à **13:13**

bonjourrnma locataire qui habite son logement depuis le 1 /11/15m a donné son préavis par courrierAR en date du 1er/11/16 ,préavis que j ai accepté avec soulagement(fini les soucis).rnElle veut faire la remise des clé et l état des lieux le 1er Janvier 2017,ne doit-elle pas plutôt me remettre les clés et faire l état des lieux le 31/12/16rnDe plus je n ai toujours pas été remboursée des ordures ménageres ,ni de la facture de vidange de la fosse calculée au prorata de la location, puis-je amputer ce montant sur le dépôt de garantiernMerci de me répondre

Par **Lag0**, le **15/12/2016** à **13:39**

Bonjour,rnCe qui débute le préavis, c'est la date à laquelle vous avez reçu la LRAR. rnEnsuite la fin du préavis est le jour du dernier mois qui porte le même quantième que celui où vous avez reçu la lettre (641 CPC). rnDonc si vous avez reçu la lettre le 1er novembre 2016 et que le préavis est de 3 mois, il se termine le 1er février 2017.rnIl est toujours possible de procéder à l'état des lieux et la remise des clés plus tôt (vous parlez du premier janvier), mais le locataire reste redevable des loyers et charges jusqu'au terme du préavis (sauf relocation).rnEn revanche, demander à faire l'état des lieux un 1er janvier, c'est gonflé ! Si c'était un professionnel, peu de chance qu'il se déplace ce jour là !

Par **lolala**, le **15/12/2016** à **17:56**

le préavis est normalement de trois mois effectivement ,mais dans son courrier elle me

demande de le ramener a 2mois . son courrier est daté du 01/11/16 ,que j ai reçu le 08/11/16 , elle souhaite me rendre les clé le 01/01/17nmerci beaucoup

Par **cocotte1003**, le **15/12/2016** à **18:11**

Bonjour, vous n'avez pas à accepter ses demandes si elles ne vous conviennent pas. Le préavis démarre le 8 novembre et se finit le 8 février. Si elle veut vous rendre les clés avant, pas de problème, vous faites l'état des lieux de sortie en même temps. Le préavis continuera quand même jusqu'à février ou une relocation. Cordialement

Par **lolala**, le **15/12/2016** à **18:15**

merci beaucoup bonne soirée